



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > La feuille de soins change

Depuis le 15 juillet 2014, la Caisse de Prévoyance Sociale met à disposition des médecins une nouvelle feuille de soins.

Afin de faciliter le traitement des feuilles de soins, la *CPS* met à disposition des médecins un formulaire unique pour le remboursement des soins soit à l'assuré soit en tiers payant.

Cette nouvelle feuille de soins se veut plus simple, plus détaillée. Elle répond à un objectif de traitement numérique et facilitera la lecture automatique des informations portées sur le formulaire.


Pour cela, il est recommandé de remplir correctement et lisiblement le formulaire.

- Le pré-casage doit être respectée pour toutes les rubriques.
- Les dates doivent être présentées sous la forme JJMMAAA ou JJMMAA sans séparateur comme un point ou un slash.
- la mention de la devise ne doit pas être reportée (ex: cfp;xpf;frs...)
- Les croix des cases à cocher doivent être correctement positionnées dans l'encadré et non décalées.
- Les informations concernant le tiers payant ou le remboursement à l'assuré doivent être renseignées.
- le montant total des actes doit être correctement reporté

Veillez également à apposer les signatures obligatoires pour l'assuré et le médecin (*deux signatures obligatoires pour l'exécution des actes et le règlement du tiers payant*). Pour rappel, la transmission par bordereau est maintenue.

Pour plus d'information, contactez le service Gestion Des Risques (GDR) ou consultez notre site web Info@cps.pf ? www.cps.pf

Fichiers à Télécharger

Fichier attaché	Taille
 feuille_de_soins_medecin-specimen.pdf	1.7 Mo

Documents reliés

[Conseils techniques pour imprimer la nouvelle feuille de soins](#)

URL source (modified on 20/04/2017 - 09:21): <http://www.cps.pf/espace-professionnel-de-sante/medecin/vos-formulaires/un-formulaire-unique-pour-la-feuille-de-soins>